

L'Église suisse va mieux collaborer avec la justice contre les abus sexuels

Malo Tresca , La Croix, le 06/09/2018

À l'issue de son assemblée ordinaire à Saint-Gall, au nord-est du pays, la Conférence des évêques suisses a annoncé mercredi 5 septembre qu'elle transmettrait désormais systématiquement tous les signalements d'abus à la justice.

Si c'était déjà le cas pour les affaires ayant trait aux mineurs, les victimes adultes pouvaient jusque-là s'opposer à l'ouverture de procédures judiciaires.

ZOOM

Conférence des Évêques suisses en 2015. / Conférence des Évêques suisses

Introduction de cours d'éducation sexuelle dans les séminaires, « évaluations » pour détecter d'éventuels signes d'incompatibilité avec la future fonction des candidats à la prêtrise... Depuis le début de la semaine, les rumeurs allaient bon train dans la presse nationale. Réunie en assemblée ordinaire depuis lundi 3 septembre à Saint-Gall, à l'est du pays, la Conférence des évêques Suisses (CES) a particulièrement travaillé, cette année, sur le lancement de nouvelles directives en matière de prévention des abus sexuels dans l'Église.

Aucune n'aura finalement trait, à ce stade, à la formation des prêtres. Mais les évêques suisses ont annoncé, lors d'une conférence de presse mercredi 5 septembre, qu'ils s'engageaient désormais à dénoncer systématiquement à la justice les abus sexuels commis au sein de l'Église catholique sur des adultes, même lorsque les victimes s'opposent à l'engagement de procédures judiciaires, comme c'est déjà le cas pour les enfants.

Disparition du droit de veto

« Si un représentant officiel de l'Église apprend qu'il y a suspicion d'un délit [d'abus sexuel] qui devrait être poursuivi, il aura l'obligation de transmettre cela à la justice même si la victime ne le veut pas », a expliqué, dans la presse, la porte-parole de la CES, Encarnacion Berger-Lobato.

Jusqu'à présent, les responsables ecclésiastiques étaient tenus d'agir en ce sens uniquement si la victime les y autorisait, et dans le cas de faits non-prescrits. « *Ce droit de veto disparaîtra* », a souligné Encarnacion Berger-Lobato.

« *C'est une volonté de transparence supplémentaire, pour qu'on ne puisse plus dire que l'Église se cache derrière cette directive, qui était souvent mal comprise dans l'opinion publique* », a encore précisé la chargée d'information. Un changement qui n'est pas sans « *risques* », a-t-elle toutefois tempéré : cette nouvelle collaboration, plus étroite, entre la justice et l'institution pourrait dissuader certaines victimes, réfractaires à l'engagement de toute poursuite au pénal, de signaler leurs cas dans les diocèses.

Pour entrer en vigueur, cette décision de la CES doit encore être validée par l'Union des Supérieurs Majeurs Religieux de Suisse. Le cas échéant, elle devrait être mise en œuvre dans le courant de l'année 2019.

Hausse des abus dans l'Église

Cette décision a-t-elle été précipitée par la publication, fin août, de la *Lettre au Peuple de Dieu* du pape François, appelant à une réponse « *globale et communautaire* » de tous les catholiques face à la crise des abus sexuels dans l'Église ? « *Le climat délétère de révélations de nombreuses affaires d'abus, cet été dans plusieurs pays, a peut-être joué en ce sens, mais le sujet de la prévention des abus est à l'ordre du jour, depuis plusieurs années, de l'assemblée ordinaire des évêques* », affirme-t-on du côté de la CES.

Le nombre d'abus sexuels dénoncés dans la confédération helvétique a considérablement augmenté l'an passé. En 2017, l'Église a enregistré 65 nouvelles plaintes de victimes, adultes comme enfants, contre 24 en 2016, selon les statistiques publiées le 5 août par la CES. Au total, 283 personnes se sont signalées depuis 2010 auprès de l'Église catholique pour dénoncer des abus, commis pour la plupart d'entre eux trente à quarante ans plus tôt.

De 2011 à 2016, il y avait eu chaque année entre 11 et 24 cas déclarés. La dernière augmentation pourrait être liée à l'appel, lancé en décembre 2016, des évêques encourageant la dénonciation des cas d'agressions.